



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°1122) DE MISE A  
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A  
L'ASSOCIATION «FUGA FURIOSA», A TITRE  
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-345  
EN DATE DU 16 OCTOBRE 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Fuga Furiosa » représentée par sa présidente Madame Anne-Sophie ROSSE, dont le siège est situé 182 avenue d'Italie 75013 Paris, d'organiser la répétition d'un ensemble dans la salle Berlioz, le 8 novembre 2025 de 9h30 à 19h00;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Fuga Furiosa » représentée par sa présidente Madame Anne-Sophie ROSSE, dont le siège est situé 182 avenue d'Italie 75013 Paris, une convention de location de salle, pour un montant de 266 € T.T.C. (deux centsoixante-six euros) auxquels il faut ajouter 22,03 € T.T.C. (vingt-deux euros et trois centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire entraînés par sa venue, afin d'organiser la répétition d'un ensemble dans la salle Berlioz, le 8 novembre 2025 de 9h30 à 19h00.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20251016-lmc1H13568H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 16/10/2025  
Date de Publication : 16/10/2025